



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Procès-verbal N°03/2016

Séance du mardi 29 novembre 2016, 18h30

à la Grande salle de Paudex

sous la présidence de Monsieur Didier Bérard

Le Président, M. Didier Bérard, ouvre la séance à 18h30.

Il salue les membres du CI, les membres du CoDir, le Commandant ainsi que Monsieur Jean-Philippe Chaubert, Président du Conseil communal de Paudex. Monsieur Alfred Roth, Président du Conseil communal de Belmont est excusé. La presse est représentée par Mme Brissot du 'Régional'.

Le Secrétaire procède à l'appel. 13 conseillères et conseillers sont présents. Un conseiller arrive après l'appel. MM. les Conseillers Dupertuis, Mayor et Rossignol sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal du 14 juin 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal du 20 septembre 2016

Lors de la discussion, il est remarqué que le procès-verbal est succinct en ce qui concerne les diverses interventions, en particulier celle de M. le Préfet.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Communications du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil s'est réuni le 8 novembre 2016 à Pully. Il a délégué à une commission ad'hoc les préavis 4-2016, 5-2016 et 9-2016 et à la Commission de gestion les préavis 6-2016, 7-2016 et 8-2016.

Le Président informe le Conseil que la nomination de deux scrutateurs suppléants n'étant pas requise par les statuts du Conseil, ces postes ne seront pas pourvus.

Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz informe le Conseil des éléments suivants :

- Poste de police de Pully : un préavis sera présenté au CC de Pully au printemps 2017. Trois types de travaux liés à l'infrastructure seront à effectuer :
 - Aménagements des locaux (loi sur le travail) : mise en conformité des vestiaires ;
 - Sécurisation du bâtiment (incendie, contrôle d'accès, etc.) ;
 - Mise aux normes relatives à la Loi sur l'Organisation de la Police Vaudoise (LOPV):
 - Locaux avocats
 - Locaux auditions
 - Locaux Loi sur l'Aide aux Victimes (LAVI)
 - Locaux pour garde à vue

Dès mise à jour des locaux, l'accréditation sera définitivement confirmée, car le critère « Matériel et système de communication et d'information » est déjà rempli.

- Au niveau de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV), le CODIR est en discussion avec l'Etat au sujet de la convention pour la participation des polices communales et de la police municipale de Lausanne aux coûts de l'informatique policière du Canton de Vaud.
- Le projet relatif à l'analyse des statuts du personnel de l'ASEL a été lancé.

Assermentation d'un nouveau membre du Conseil intercommunal

Madame Sandra Feal de Savigny est appelée par le Président pour être assermentée. Le texte officiel est lu et la nouvelle conseillère prête serment.

Election d'un-e secrétaire suppléant-e

Le Président procède ensuite à l'élection d'un-e secrétaire suppléant-e du Conseil intercommunal. Une seule candidature est présentée. Mme Sandra Feal est élue par acclamation. Elle accepte sa nomination et en est remerciée.

Préavis N°4 – 2016 du Comité de direction au Conseil intercommunal

Relatif aux indemnités et à la rémunération des membres du CoDir pour la législature 2016-2021

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission.
- La Commission ad hoc remarque que les conclusions sont identiques à celles de la législature précédente. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.
- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis 4-2016 est accepté par le Conseil à l'unanimité.

Préavis N°5 – 2016 du Bureau de Conseil intercommunal au Conseil intercommunal

Relatif aux indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du Président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2016 – 2021

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission.
- La Commission ad hoc, en la personne de Mme Krenger, remarque que les conclusions sont identiques à celles de la législature précédente. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.

- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis 5-2016 est accepté par le Conseil à l'unanimité moins une abstention.

Préavis N°6 – 2016 du Comité de direction au Conseil intercommunal

Budget 2017

- En préambule, le président informe le Conseil que la commission de gestion a demandé l'établissement d'un tableau 'Budget 2017 par nature'. Ce tableau a été distribué aux Conseillères et aux Conseillers au début de la séance.
- Le rapport de la commission de gestion a été transmis aux membres du Conseil par voie électronique. Il demande à Mme Schranz si elle veut en faire la lecture ou apporter des compléments d'information. En réponse, elle indique que la commission de gestion, à l'unanimité, propose au Conseil de valider le budget présenté.
- Le Président du Conseil souhaite parcourir les pages explicatives du préavis, puis le budget et de faire voter chaque chapitre à 3 chiffres. Aucune objection n'est relevée.
- La discussion sur le préavis est ouverte :
 - Mme Krenger demande si, lors des '*appuis aux autres corps de police communaux*' (P. 2 § 4 4^e ligne) le coût des interventions est facturé aux autres corps de police. Le Commandant Weber indique que cette façon de faire n'est pas facturée car prévue par la loi et que le corps de police '*Sécurité Est-Lausannois*' bénéficie de la réciprocité des autres corps de police.
 - Mme Krenger demande des précisions sur '*l'augmentation des charges de personnel. L'écart constaté par rapport aux comptes 2015 (+6.0%) provient des augmentations statutaires (P3)*'. Le Commandant Weber indique que cette augmentation est prévue dans les échelles de salaire. Il ne s'agit pas de l'indexation de l'allocation de renchérissement.
- Les remarques et questions suivantes ont été posées sur la brochure du budget :
 - Rubrique 612 – 3114 Matériel exploitation. Mme Krenger demande ce qu'il est advenu du maître chien et du chien. Le Commandant Weber indique que le chien ayant vieilli, il n'a pas été remplacé. Il ajoute que la fonction de maître chien, demandant un entraînement lourd, est particulièrement chronophage et ne semble pas être justifiée.
 - Rubrique 612 – 3185 Honoraires et frais d'expertises. Mme Krenger demande si, au vu du roulement rapide du personnel (3 ETP par an), les partants gardent leurs uniformes. En ce qui concerne le roulement, M. le Municipal Chevallaz indique que le remplacement de 3 collaborateurs correspond à taux normal. Le Commandant Weber indique que les nouveaux policiers sont rééquipés lors de leur entrée en fonction.
 - Rubrique 613 – 3116 Equipement et matériel spécialisé. Mme Krenger demande des précisions sur les raisons justifiant le remplacement de 7 boîtes alors qu'un seul appareil SAT doit être changé. Le Commandant Weber explique que le nouvel appareil SAT, qui change régulièrement de place, ne peut être installé dans les boîtes actuelles (pour des questions de taille).
- La parole n'étant plus demandée, les conclusions du préavis 6-2016 sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

**Préavis N°7 – 2016 du Comité de direction au Conseil intercommunal
Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits
complémentaires pour la législature 2016-2021**

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission.
- Pour la Commission de Gestion, M. Wichti, remarque que les conclusions du préavis sont identiques à celles de la législature précédente. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil, d'accepter ces conclusions. Il ajoute que ces remarques s'appliquent également au préavis 8-2016, il s'abstiendra donc d'intervenir lors de son traitement.
- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis 7-2016 est accepté par le Conseil à l'unanimité.

**Préavis N°8 – 2016 du Comité de direction au Conseil intercommunal
Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements**

- Les conclusions de la Commission de Gestion ayant été indiquées lors du traitement du préavis 07-2016, le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.
- Le préavis 8-2016 est acceptée par le Conseil à l'unanimité.

**Préavis N°9 – 2016 du Comité de direction au Conseil intercommunal
Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature
2016-2021**

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission.
- Pour la Commission ad'hoc, Mme Mumenthaler décrit le but du préavis. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ces conclusions.
- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis 9-2016 est accepté par le Conseil à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

Le Président informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil intercommunal 'Sécurité Est-lausannois' se tiendra en mai ou en juin 2017 et que le rapport des Corps sécuritaires aura lieu le jeudi 23 mars 2017.

Monsieur Gérald Fontannaz, Municipal, invite l'assemblée à un apéritif offert par la commune de Paudex.

La séance est levée à 19h05.

Pully, le 17 janvier 2017

le Président



Didier Bérard



le Secrétaire



Gérard Mieli

Distribution :

- aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron